



Licenciement pour maladie

Par **isara**, le **07/01/2013** à **17:54**

Bonsoir,
Je vais être licencié pour maladie
Quels sont mes recours ???
Merci de votre aide

Par **Lag0**, le **07/01/2013** à **18:03**

Bonjour,
Peut-être pourriez-vous donner un peu plus de détails, parce qu'un licenciement pour maladie, cela n'existe pas en ces termes là.

Par **mimibbenmira**, le **26/01/2013** à **20:19**

bonj je suis en arrêt de travail depuis 2 ans
un problème moral par un chef de la boîte et le médecin traitant m'a demandé de travailler à mi-temps et le médecin de travail a refusé la reprise de mon poste
je suis inapte au travail et il veut que j'accepte l'invalidité par le médecin de conseil
esque je dois accepter l'invalidité ou pas la cause je suis en dépression depuis 2 ans
et c'est quoi mes droits avec mon patron et lui il veut pas me licencier

Par **isara**, le **27/01/2013** à **06:40**

La raison est que mon absence cause des problèmes au bon fonctionnement de l'entreprise
Je suis directrice d'établissement touristique mais sur ma lettre de licenciement il

indique qu'il doit me remplacer sur des manques en animation du personnel de réservation et accueil
Je reste à l'écouter
Toute aide est la bienvenue
Merci

Par **Lag0**, le **28/01/2013** à **07:04**

Bonjour,
L'employeur peut effectivement procéder au licenciement d'un salarié en arrêt maladie lorsque son absence, longue ou répétée, perturbe trop le fonctionnement de l'entreprise et à condition que le poste ne puisse être pourvu qu'en CDI.